



Conseil Municipal

PV du Conseil Municipal du 07 avril 2025

Présents : Mmes M. Quignard – V. Béjottes – M. Desdoits – MM. J. Sabourin – L. Hugault – J. Clairon – B. Cadiot – B. Bénitah – M. Lemonnier – P. Vandezande

Pouvoirs : Mme. L. Chami à Mme M. Desdoits
Mme. M. Jouvençon à M. L. Hugault
M. J.P. Valon à M. J. Clairon
M. G. Vigier à M. P. Vandezande

Absents excusés : Mme. Chami – Mme Jouvençon – M. Valon – M. Vigier

Secrétaire de séance : M. P. Vandezande

Début de séance : 19h00

En préambule à la séance du jour, Madame le maire tient à remercier plusieurs membres du conseil pour leur engagement et participation aux récentes manifestations :

- Laurence Chami pour le concert de Koretta qui a réuni une cinquantaine de personnes.
- Mélanie Desdoits pour le repas des aînés qui a réuni 54 convives.
- Mathieu Lemonnier pour la préparation du fleurissement du village.
- Gilles Vigier et Patrick Vandezande pour le bilan de l'exercice 2024 et la préparation du budget 2025.
- Valérie Béjottes et Mélanie Desdoits pour le fonctionnement du Conseil Municipal des jeunes
- Valérie Béjottes et Bruno Benitah pour la préparation du bulletin municipal.

Madame le maire précise également que ces remerciements s'adressent également à tous les élus qui ont participé à l'ensemble de ces sujets.

Madame le maire propose ensuite à l'approbation le PV du conseil du 13 février 2025

- Adoption du PV
 - o Tous les membres présents et ayant assisté au conseil du 13 février 2025 valident le PV.



Conseil Municipal

TABLE DES MATIERES

1	Vote du compte financier unique 2024 (CFU).....	3
2	Affectation des résultats 2024.....	3
3	Fixation des taux de taxes 2025.....	4
4	Vote du budget primitif 2025.....	5
5	Attribution des subventions aux associations 2025.....	6
6	Délibération d'autorisation de demande de subvention au fonds de concours GPSEO7	
7	Délibération relative à la subvention de la carte Imagin'R.....	8
8	Questions diverses demandées à être portées à l'ordre du jour.....	9
9	Points divers	14

Rappel de l'ordre du jour

- Vote du compte financier unique 2024 (CFU).
- Affectation des résultats 2024.
- Fixation des taux de taxes 2025.
- Vote du budget primitif 2025.
- Attribution des subventions aux associations 2025.
- Délibération d'autorisation de demande de subvention au fonds de concours GPSEO.
- Délibération relative à la subvention de la carte Imagin'R.
- Informations du maire, si besoin.
- Questions diverses demandées à être portées à l'ordre du jour :
 - Questions de Patrick Vandezande
 - Arborescence informatique
 - Avancement des registres
 - Questions de Jacques Clairon
 - Retour commission gestion du personnel
 - Quid de la réunion agents / Mathieu / Jacques / Madame le maire
 - Explication de la nécessité de certains arrêtés
 - Point courriers Gravignies et Mégrimont
 - Point facturation GPSEO / Prieuré / M. Bin
 - Information sur une date éventuelle de la commission de sécurité pour réouverture Mégrimont
 - Information GNAU



Conseil Municipal

1 Vote du compte financier unique 2024 (CFU)

Madame le maire rappelle en synthèse les principaux résultats de l'année 2024

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	45 529,99 €	800 817,16 €
Dépenses	109 132,21 €	665 541,01 €
Solde des réalisations	-63 602,22 €	135 276,15 €
Résultats antérieurs reportés	-17 406,32 €	418 135,16 €
Résultats des sections	-81 008,54 €	553 411,31 €
Reste à réaliser recettes	28 700 €	0 €
Reste à réaliser dépenses	62 384 €	0 €
Résultats cumulés	-114 692,54 €	553 411,31 €
Résultat global	438 718.77 €	

Afin de procéder au vote, Madame le maire quitte provisoirement la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents (hors Madame le maire) ou représentés, approuve le compte financier unique 2024 et demande à Madame le maire ou son représentant de rédiger la délibération en ce sens.

Arrivée de Mathieu Lemonnier à 19h10

2 Affectation des résultats 2024

Madame le maire rappelle les principaux chiffres et propose conformément aux propositions de la commission des finances l'affectation des résultats comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.



Conseil Municipal

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 553 411.31 € sur la section de fonctionnement
- un déficit de 81 008.54 € sur la section d'investissement
- un déficit de 33 684 € sur le solde des restes à réaliser

Section d'investissement

Il est proposé de reporter :

- A l'article D001 « déficit d'investissement » : 81 008.54 €
- Sur le 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »: 114 692.54 €

Reste à réaliser en dépenses : 62 384€

Reste à réaliser en recettes : 28 700€

Section de fonctionnement

Il est proposé de reporter :

- A l'article 002 « excédent de fonctionnement » : 438 718.77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation des résultats pour le budget 2025 et demande à Madame le maire ou son représentant de rédiger la délibération en ce sens.

3 Fixation des taux de taxes 2025

Madame le maire rappelle le niveau des taxes en vigueur en 2024.

	TAUX année N-1 (%) POUR MEMOIRE	TAUX année en cours (%)
FONCIER BATI	23.36 %	23.36 %
FONCIER NON BATI	55.01 %	55.01 %
TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRE	10.97 %	10.97 %

Compte tenu de l'excédent financier 2024 et du fait que les impôts ont été augmentés l'an dernier, Madame le maire propose conformément aux propositions de la commission des finances de maintenir le taux en 2025 (pas d'augmentation).



Conseil Municipal

	TAUX 2025 Proposés (%)
FONCIER BATI	23.36 %
FONCIER NON BATI	55.01 %
TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRE	10.97 %

Le Conseil Municipal (membres présents ou représentés) après en avoir délibéré, approuve-la non augmentation des impôts pour 2025 comme suit :

12 votes pour
02 votes d'abstention

Le Conseil demande à Madame le maire ou son représentant de rédiger la délibération en ce sens.

- Laurent Hugault précise qu'il est dommage que les élus ne puissent s'exprimer pour justifier leur vote.
- Madame le maire répond que pour les prochaines délibérations, il sera demandé aux élus s'ils ont des commentaires à faire avant de procéder au vote.

4 Vote du budget primitif 2025

Madame le maire rappelle les principales orientations du budget 2025 et présente la synthèse des chiffres proposés.

Mouvements prévisionnels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT (dont RAR)	487 221 54 € (dont RAR : 62 384 €)	740 702 31 € (dont RAR 28 700 €)
FONCTIONNEMENT	1242 708 77 €	1242 708 77 €



Conseil Municipal

- Madame le maire demande aux élus s'ils ont des commentaires à faire sur cette proposition précisant que tous les élus ont reçu l'information détaillée, au fur et à mesure de l'avancement des travaux concernant l'élaboration du budget.

Aucun élu n'a de commentaire à faire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget primitif pour l'exercice 2025. Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à effectuer les virements de crédits entre chapitres, en fonctionnement (hors dépenses de personnel) et en investissement à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et demande à Madame le maire ou son représentant de rédiger la délibération en ce sens.

5 Attribution des subventions aux associations 2025

Madame le maire rappelle les propositions d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 et apporte des précisions sur deux montants de subventions proposés :

- Comité des fêtes : le montant proposé pour l'année 2025 prend en compte le souhait du Comité des fêtes d'organiser un feu d'artifice.
- ASPGGC (Sapeurs-Pompiers Gargenville) : après renseignements, seules les communes de Lainville-en-Vexin et Gargenville apportaient jusqu'à présent leur contribution. Il a donc été proposé de ne pas donner de subvention pour 2025.

Nom Association	Montant accordé 2024	Montant demandé 2025	Montant accordé 2025
FOOTBALL CLUB LAINVILLOIS (FCL)	1500€	2000€	2000€
APE Les p'tits Lainvillois	800€		800€
ACCA	300€	500€	500€
ASCL Bibliothèque	1600 €	1800€	2000€
Coopérative Ecole	232€	250€	300€
Comité des fêtes	1000€	2500€	2000€
ASPGGC (Sapeurs-Pompiers Gargenville)	600€	600€	0€
Total	6032 €	8850 €	7600 €



Conseil Municipal

- Madame le maire demande à Laurent Hugault de ne pas se prononcer sur cette délibération au motif qu'il est directement concerné étant président de L'ACCA.
- Laurent Hugault n'y voit pas d'inconvénient et s'abstiendra.
- Madame le maire demande aux élus s'ils ont des commentaires à faire sur cette proposition.

Aucun élu n'a de commentaire particulier à faire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, approuve les propositions de subventions, valide l'inscription des ces crédits au budget 2025 et demande à Madame le maire ou son représentant de rédiger la délibération en ce sens.

6 Délibération d'autorisation de demande de subvention au fonds de concours GPSEO

Madame le maire rappelle que la commune peut bénéficier d'un fonds de concours GPSEO au titre de l'année 2025 à hauteur de 70 075 €.

- Madame le maire précise également que suite à la demande de plusieurs communes, la présidente de GPSEO a modifié les règles des demandes de fonds de concours pour s'adapter aux contraintes des communes. A compter de 2025, plusieurs demandes de fonds de concours pourront être effectuées en cours d'année. Jusqu'à présent une seule demande de fonds de concours était acceptée avec remise des dossiers en mars de l'année concernée.

La proposition de demande de fonds de concours N°2 pour 2025 concerne les opérations suivantes :

- L'acquisition d'un tracteur et de ses accessoires pour 41000 € environ
 - La rénovation des vestiaires du foot et de l'éclairage du stade pour 12740 € environ
 - La mise aux normes de sécurité des bâtiments publics pour 4310 € environ
 - Le changement des menuiseries défectueuses à la cantine pour 8950 € environ
 - L'aménagement de la salle de motricité pour 2570 € environ
- Madame le maire demande aux élus s'ils ont des commentaires à faire sur cette proposition.



Conseil Municipal

- Laurent Hugault, demande au regard du montant annoncé, si les deux devis concernant la rénovation du stade et des vestiaires ont bien été pris en compte ?
- Madame le maire répond que oui et précise à l'ensemble du Conseil que le montant des subventions pris en charge par GPSEO dans le cadre du fonds de concours, correspond à 50 % du montant HT des opérations.
- Laurent Hugault fait remarquer qu'il est dommage que le devis de création d'un chemin d'accès aux jeux dans le parc n'ait pas été retenu.
- Madame le maire et plusieurs élus précisent que tous les projets ne peuvent malheureusement pas être inscrits au budget mais qu'il sera toujours possible, en cas de non réalisation d'un ou plusieurs projets retenus, d'affecter les budgets sur d'autres projets.
- Laurent Hugault demande des précisions sur les montants liés au remplacement des panneaux d'information.
- Patrick Vandezande explique que le montant annoncé de 17 000 € est une estimation haute transmise par madame Dallet (représentante du PNR) pour l'inscription au budget. Les devis et descriptifs définitifs nous seront transmis dès qu'elle aura reçu l'ensemble des coûts qui ne lui sont pas encore parvenus. La liste des panneaux à remplacer et à ajouter se veut complète et un arbitrage sur ce qu'il convient de retenir sera bien entendu proposé par la commission travaux à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Patrick Vandezande précise également que 70 % du montant du devis sera pris en charge par le PNR sans qu'il soit besoin de déposer un dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition de demande de fonds de concours, valide que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget 2025 et autorise Madame le maire ou son représentant à déposer le dossier dans la limite de 70 075 €. Le Conseil Municipal demande à Madame le maire ou son représentant de rédiger la délibération en ce sens.

7 Délibération relative à la subvention de la carte Imagin'R.

Madame le maire rappelle qu'une subvention avait été attribuée en 2016 afin de participer au financement des cartes Imagin'R pour les collégiens et lycéens sans distinction des établissements fréquentés. Plus tard cette disposition a été également accordée aux élèves Lainvillois inscrits dans



Conseil Municipal

des centres de formation professionnelle. Le montant de cette subvention s'élevait à 41 € et 4 € de frais de gestion.

Cette dernière n'ayant jamais été réévaluée, Madame le maire propose conformément aux propositions de la commission des finances de la réévaluer à hauteur de 55 € frais de gestion inclus.

- Madame le maire demande aux élus s'ils ont des commentaires à faire sur cette proposition.
- Laurent Hugault souhaite connaître les modalités d'application de cette contribution financière.
- Madame le maire précise que sur le dossier d'inscription rempli par les parents, il est demandé si la commune participe ou non au financement de la carte et si oui à quelle hauteur. Ensuite les parents règlent le montant, subvention déduite et le RD Mantois adresse la facture complémentaire à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition d'augmentation de la contribution financière de la commune, valide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 et autorise Madame le maire ou son représentant à signer la convention afférente avec le RD Mantois. Le Conseil Municipal demande à Madame le maire ou son représentant de rédiger la délibération en ce sens.

8 Questions diverses demandées à être portées à l'ordre du jour

8.1 Arborescence informatique

- Patrick Vandezande demande que la proposition d'arborescence informatique, proposée depuis le 12 février, soit mise au vote pour approbation et mise en œuvre. Il rappelle :
 - o Que le poste informatique est livré depuis fin d'année 2024 et qu'il n'est toujours pas en service.
 - o Qu'il avait été acté en 2024 que l'ensemble des documents administratifs devaient être classés en fonction de cette arborescence dès janvier 2025.
 - o Que nous sommes déjà en avril et que rien n'a encore été fait dans ce sens et qu'il sera de plus en plus contraignant de rattraper le retard pris.
- Après plusieurs échanges sur le sujet, Madame le maire accepte que cette arborescence soit appliquée courant avril.

L'informaticien en charge du suivi des équipements de la commune sera donc contacté rapidement pour la mise en œuvre.



Conseil Municipal

8.2 Avancement des registres

- Patrick Vandezande demande un point de situation sur la création et la mise à niveau des registres obligatoires.
- Madame le maire répond que Jessica Diboues travaille sur ce dossier. Qu'à ce jour le registre de l'état civil est à jour, que le registre de l'urbanisme est en cours de mise à jour.
- Madame le maire informe le Conseil qu'une réunion se tiendra en mairie le 29 avril à la demande et en présence de représentants des archives départementales. Ces personnes feront un point sur notre situation et nous conseilleront sur les modalités d'archivage à réaliser.
- Patrick Vandezande demande qui participera à cette réunion.
- Madame le maire répond qu'à date elle seule y assistera.
- Jacques Clairon demande à y assister.
- Madame le maire répond qu'elle va se renseigner sur le sujet et reviendra vers les élus sur ce point.

8.3 Retour commission gestion du personnel

- Jacques Clairon demande à quelle date sera transmis le CR de la réunion de la commission.
- Benoît Cadiot répond que personne n'avait été officiellement désigné pour faire le compte rendu. Néanmoins il apporte les précisions suivantes sur le contenu de cette première réunion :
 - o Passage en revue des différentes fiches de postes existantes
 - o Certaines fiches de postes sont encore à produire
 - o Nécessité de ré-étudier et redéfinir si besoin lors d'une prochaine réunion la charge de travail de l'ensemble des agents

L'état des lieux sera produit à l'issue de la réunion qui devra se tenir prochainement.

8.4 Quid de la réunion agents / Mathieu / Jacques / Madame le maire

- Jacques Clairon demande à quelle date se tiendra la réunion qui avait été actée lors du dernier Conseil Municipal entre les agents techniques, Mathieu Lemonnier, Madame le maire et lui-même.
Mathieu Lemonnier répond qu'il a proposé plusieurs dates mais qu'à ce jour aucune réponse ne lui a été adressée.



Conseil Municipal

- Patrick Vandezande rappelle que le sujet porte principalement sur la difficulté de gestion des plannings des agents techniques. Il rappelle qu'il avait été demandé lors du dernier conseil Municipal qu'une délégation en ce sens soit accordée à Mathieu Lemonnier et à Jacques Clairon.
- Madame le maire refuse catégoriquement d'accorder quelque délégation que ce soit sur le sujet.
- Benoît Cadiot ainsi que plusieurs élus ne comprennent pas ce refus et en demandent la raison, sachant que la situation ne pourra pas s'améliorer sans cette délégation.
- Madame le maire reste sur sa position et clôt le débat sur le sujet.

8.5 Explication de la nécessité de certains arrêtés

- Jacques Clairon demande pourquoi un arrêté a récemment été produit pour le stationnement d'un camping-car rue de la mairie en précisant qu'un arrêté ne se justifiait pas pour ce cas alors que pour d'autres sujets plus importants et nécessitant un arrêté, aucun n'en avait été produit.
- Madame le maire répond que le camping-car concerné a des dimensions imposantes et qu'il lui a semblé nécessaire de produire un arrêté pour cette raison.

8.6 Point courriers Gravignies et Mégrimont

- Jacques Clairon souhaite savoir où en sont les courriers qui devaient être produits pour ces deux dossiers.
- Madame le maire informe l'ensemble du Conseil qu'un courrier a été adressé le 6 mars 2025 au propriétaire de la parcelle située dans la zone des Gravignies et en fait la lecture. Il est expressément demandé au propriétaire de respecter les conditions d'octroi de son autorisation de travaux et donc de se mettre en conformité avant le 1er avril de cette année.
- Madame le maire précise que le propriétaire a pris contact avec elle le 3 avril et lui a indiqué qu'il se conformerait à la demande dès son retour de l'étranger mais sans en préciser la date.
- Les élus demandent qu'un nouveau courrier lui soit adressé avec comme date butoir fin mai 2025.
- Concernant Mégrimont, Madame le maire précise avoir reçu la confirmation par Madame Deschamps du démontage de l'équipement concerné.



Conseil Municipal

- Jacques Clairon précise que l'installation de climatisation n'a pas été démontée mais simplement déposée, l'ensemble des raccordements étant toujours présents en façade.
- Madame le maire précise que le problème de la gestion des déchets ménagers l'inquiète plus sérieusement. Elle informe l'ensemble du Conseil avoir demandé à Madame Deschamps qu'elle fasse respecter les termes du contrat qu'elle a établi avec ses traiteurs et qui stipule que les traiteurs se doivent de repartir avec leurs déchets, les containers mis à disposition en bas du chemin des Chayets étant réservés aux habitants.

8.7 Point facturation GPSEO / Prieuré / M. Bin

- Jacques Clairon souhaite savoir ou en est le traitement de la facturation de GPSEO
- Madame le maire répond que c'est en cours et que le paiement de cette facture sera vraisemblablement validé à l'issue du vote du budget communautaire du 10 avril.

Madame le maire tiendra le Conseil informé dès réception de la confirmation de prise en compte de cette facturation par GPSEO.

Concernant Le Prieuré, après plusieurs échanges sur le sujet, il est acté qu'une convention d'intervention (notamment lors des épisodes neigeux) sera proposée aux représentants des domaines privés (le prieuré, résidence des Bouttemonts, résidents du chemin des Aulnaies) pour deux interventions à titre gratuit. Un montant forfaitaire jour et nuit sera prochainement calculé sur la base des frais réels et sera proposé dès la troisième intervention.

Les représentants des domaines privés seront libres d'accepter ou de refuser cette convention.

- Jacques Clairon souhaite savoir si une facture a été adressée comme initialement prévue à Monsieur Bin concernant l'intervention de la commune suite à la chute d'un arbre de sa propriété sur le domaine public qui empêchait la circulation.
- Madame le maire répond que non suite à un oubli de sa part.

8.8 Information sur une date éventuelle de la commission de sécurité pour réouverture de Mégrimont

- Jacques Clairon souhaite savoir si une date de passage de la commission de sécurité pour la réouverture de Mégrimont a été déterminée.
- Madame le maire répond que la commission de sécurité sollicitée par Madame Deschamps se réunira le 7 mai à 09h25.



Conseil Municipal

- Jacques Clairon demande à y participer.
- Madame le maire indique qu'elle avait anticipé la question, qu'elle avait demandé à la préfecture si elle pouvait être accompagnée lors de cette commission.
La réponse étant positive, Madame le maire répond qu'il est le bienvenu mais qu'il ne pourra pas s'exprimer pour ou contre la réouverture.

8.9 Information GNAU

- Jacques Clairon s'étonne de découvrir que des permis de construire sont délivrés sans que les membres du Conseil en soit informés.
- Mélanie Desdoits et d'autres élus précisent qu'effectivement, ce n'est pas normal et que les élus se retrouvent en difficultés lorsqu'ils sont questionnés par des administrés sur ces dossiers car ils n'en ont pas connaissance.

Le sujet est de nouveau abordé car les élus (notamment ceux de la commission Travaux et Urbanisme) demandent que leur soit transmis les dossiers avant accord de Madame le maire et si possible dès la demande effectuée.

- Madame le maire répond qu'elle n'a pas connaissance des dossiers avant que GPSEO les ait étudiés et transmis leur avis.
- Patrick Vandezande précise que les personnes de la commune (en l'occurrence Madame le maire et la secrétaire de mairie) habilitées à consulter le GNAU ont bien accès aux dossiers dès lors qu'ils sont déposés. L'accusé de réception des dossiers étant d'ailleurs émis par les services de la mairie.
- Benoit Cadiot, soutenu par plusieurs élus, réitère la demande que les membres de la commission soient à minima informés dès la dépose d'un dossier et que l'instruction réalisée par GPSEO soit transmise à la commission Travaux et urbanisme pour avis avant validation de Madame le maire et cela dans l'intérêt du village et non pas pour quelque autre raison.
- Madame le maire acte la demande. Elle transmettra, une nouvelle fois, celle-ci au service instructeur afin de connaître les règles concernant la mise à disposition des dossiers (instruits et non instruits) aux membres du conseil municipal



Conseil Municipal

9 Points divers

- Bruno Benitah prend la parole et informe l'ensemble du Conseil être en possession d'une pétition d'une centaine de signatures remise par un des élèves du collège de Gaillon et résidant à Lainville demandant la création d'un city parc.
- Valérie Bejottes et plusieurs élus s'étonnent, en référence à ce qui s'est passé lors du dernier conseil, que Madame le maire accepte que ce sujet soit abordé en Conseil alors qu'il n'a fait l'objet d'aucune demande de mise à l'ordre du jour. Valérie Bejottes rappelle que lors du dernier conseil, plusieurs sujets pourtant demandés de façon officielle, n'avaient pas été retenus par Madame le maire ...
- Bruno Benitah précise qu'il n'est en aucun cas à l'origine de cette pétition mais qu'il s'est engagé auprès de l'élève concerné à porter le sujet s'ils étaient plusieurs à signer la pétition.
- Plusieurs élus s'étonnent que le sujet soit de nouveau à l'ordre du jour alors qu'il y a à peine 2 ans le projet avait été porté au Conseil, que la décision finale avait été de ne pas le retenir et qu'un investissement important avait été décidé et réalisé pour réaménager le parc.
- Mathieu Lemonnier s'étonne de la coïncidence que ce sujet soit porté par Bruno Benitah et rappelle que ce projet de city parc était à l'origine un projet soutenu et souhaité également par Bruno Benitah.
- Bruno Benitah confirme qu'il a toujours porté ce projet mais que ce n'est pas la raison pour laquelle il aborde à nouveau le sujet.

Plusieurs élus considèrent que le dossier n'ayant pas été déposé officiellement en mairie, il ne nécessite pas de réponse pour le moment de la part de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire lève la séance à 21h25.